Cour International de Justice Climatique

Jugement : Actions contre les responsables des bombes climatiques

Auteur : avocat de l'OPEP pour la partie des accusés

Madame la Présidente, honorables juges, "Il y a des décennies où rien ne se passe et des semaines où se produisent des décennies". Cette citation de Lénine prend aujourd'hui tout son sens à l'ouverture d'un procès qui remet en question l'évolution de notre monde. Durant des décennies, mon client a permis de faire tourner la machine économique du monde, mais cette semaine, son rôle est remis en question dans ce procès.

Mon client, l'OPEP, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, est poursuivie pour non-respect de l'Accord de Paris. L'OPEP est composée de 12 pays dont l'Algérie, l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, le Gabon, la Guinée équatoriale, l'Irak, l'Iran, le Koweït, la Libye, le Nigeria, la République du Congo et le Venezuela.

Mon objectif durant ce procès sera de rappeler que cet accord repose sur des engagements volontaires, sans contrainte juridique stricte. Il n'oblige donc pas les pays à interrompre immédiatement leurs activités liées aux combustibles fossiles. De plus, l'Accord de Paris s'adresse aux États souverains, et non à des organisations ou entreprises, comme c'est le cas de mon client. L'OPEP n'est donc pas directement concernée par cet accord.

Il convient également de souligner que cet accord demande aux États de soumettre des contributions déterminées au niveau national. Ces contributions ne fixent pas d'objectifs contraignants, laissant à chaque pays la liberté de définir ses propres priorités. Les pays de l'OPEP ont ainsi élaboré leurs contributions et défini leurs priorités conformément à l'accord. Enfin, les objectifs de réduction des émissions sont progressifs, et mes clients ont déjà mis en œuvre des mesures visant à réduire leur empreinte carbone, en tenant compte de leurs capacités économiques et de leurs stratégies de développement, comme indiqué dans l'article 2.2 de l'accord. Par exemple, l'Arabie Saoudite a fixé pour objectif la réduction de 130 millions de tonnes de CO2 par an d'ici 2030 ainsi qu'un investissement massif dans les énergies renouvelables. Les pays membres de l'OPEP ont tout fait ce qui était en leurs pouvoirs pour résoudre cette crise et continueront à le faire.

Je le répète, non seulement mon client n'est en rien visé par l'Accord de Paris, mais les pays membres de l'OPEP respectent également toutes les exigences de l'accord. C'est pourquoi nous demandons donc l'abandon de toutes les charges retenues contre mon client et les accusés.

Je vous remercie.